



# Bulletin départemental spécial n°50 du 3 novembre 2023



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## Pôle 1er degré

### Mobilité des enseignants du 1er degré

- mouvement interdépartemental 2024
  - Mouvement poste à profil- POP 2024
  - Phase interdépartemental - rentrée scolaire 2024
- Demande formulée au titre du handicap**

Pôle 1<sup>er</sup> Degré / bureau Mouvement

**MOBILITE DES ENSEIGNANTS 1<sup>ER</sup> DEGRE**

Affaire suivie par :  
Sabine CANAVESE  
Brigitte HOMBLÉ

**Mouvement Interdépartemental 2024**

Tél : 04 90 27 76 44

04 90 27 76 22

Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

**Références : BOEN n° 39 du 19 octobre 2023**

• Calendrier général de la phase interdépartementale :

- Ouverture des inscriptions dans l'application SIAM **mercredi 8 novembre 2023 à 12 heures ;**
- Clôture des inscriptions dans l'application SIAM **mercredi 29 novembre 2023 à 12 heures ;**
- Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte I-Prof du candidat, à compter du **jeudi 30 novembre 2023.**
- Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives **jeudi 14 décembre 2023 au plus tard** au Pôle 1<sup>er</sup> degré – bureau du mouvement ;

 *Toute confirmation non retournée dans les délais fixés annule la participation du candidat.*

- Affichage des barèmes dans SIAM, **mercredi 17 janvier 2024.**
- Vérification du barème par l'enseignant et si besoin, demande de correction auprès de la cellule Mouvement du Pôle 1<sup>er</sup> degré **du 17 au 31 janvier 2024.**
- Affichage des barèmes définitifs dans SIAM, **mercredi 7 février 2024.**
- Diffusion individuelle des résultats aux candidats, **mercredi 6 mars 2024.**

• Dispositif d'accompagnement et d'information :

Afin de faciliter la démarche des enseignants, la **Plateforme Info-mobilité** assure un accueil téléphonique, du 6/11/2023 au 29/11/2023 au : 01 55 55 44 44

Un **comparateur de mobilité** permet à l'enseignant de simuler son barème et de connaître les pièces justificatives demandées lors de sa demande de mutation mais aussi d'estimer, au regard des résultats des mutations de l'année précédente, ses possibilités d'obtenir une mutation vers un autre département : <https://info-mutations.phm.education.gouv.fr/sirh-cmpmo-front/>

Une **foire aux questions** est consultable ( <https://www.education.gouv.fr/questions-reponses-sur-la-mutation-des-enseignants-du-premier-degre-325795>) rassemble les questions les plus fréquemment posées concernant la mobilité interdépartementale et les réponses apportées par l'administration.

• Procédure d'accès au Système d'Information et d'Aide aux Mutations (SIAM)

Le mouvement interdépartemental est ouvert aux enseignants titulaires au plus tard au 01/09/2023.

Les enseignants souhaitant participer aux opérations du mouvement interdépartemental saisiront leur demande sur le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM) via l'application I-Prof. Cette application permet à l'enseignant, de saisir ses vœux de mutation et de consulter les éléments de son barème ainsi que les résultats du mouvement interdépartemental. Pour se connecter, l'enseignant doit :

- Se rendre sur l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html> ;
  - Cliquer sur l'académie d'affectation présentée sur la carte de France ;
  - S'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » et son « mot de passe » utilisés habituellement pour la connexion à I-Prof et valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion ».
  - Cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services ;
  - Cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien « Siam » « phase interdépartementale »
- Point d'attention : L'accusé de réception sera transmis uniquement par I-Prof (boîte de réception)

Pôle 1<sup>er</sup> Degré / bureau Mouvement

**MOBILITE DES ENSEIGNANTS 1<sup>ER</sup> DEGRE**

Affaire suivie par :  
Sabine CANAVESE  
Brigitte HOMBLÉ

**Mouvement Poste à profil - POP 2024**

Tél : 04 90 27 76 44  
04 90 27 76 22  
Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon cedex 4

**Références : BOEN n° 39 du 19 octobre 2023**

Ce dispositif de mouvement hors barème permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste)

Procédure de saisie de candidature :

Les enseignants souhaitant candidater sur un poste à profil (en Vaucluse ou hors du département) saisiront leur demande sur l'outil COLIBRIS. **6 vœux maximum** peuvent être formulés (indépendamment du nombre de vœux éventuellement émis au mouvement interdépartemental), classés par ordre de préférence.

- Accéder à son bureau virtuel en tapant l'adresse Internet :  
<http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>
- Cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- S'authentifier en saisissant son compte utilisateur et son mot de passe puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion ».
- Cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien Siam pour accéder à l'application Siam premier degré.
- Dans cette rubrique SIAM, choisir « Mouvement POP » afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : Colibris

Calendrier général :

- Du **mercredi 8 novembre 2023 à 12 heures** au **mercredi 29 novembre 2023 à 12 heures** : Formulation des candidatures
- Du **jeudi 30 novembre 2023** au **mardi 23 janvier 2024** : instruction des dossiers, phase d'entretien avec les candidats retenus.
- **Mercredi 21 février 2024** : Communication des résultats.

Afin de faciliter la démarche des enseignants, la Plateforme Info-mobilité assure un accueil téléphonique du 06/11/2023 au 29/11/2023 au : **01 55 55 44 44**

**Pôle 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :  
Laurence ELIAS  
Tél : 04.90.27.76.27  
[correspondant-handicap84@ac-aix-marseille.fr](mailto:correspondant-handicap84@ac-aix-marseille.fr)

Sabine CANAVESE  
Brigitte HOMBLÉ  
Tél : 04 90 27 76 44  
04 90 27 76 22

49 rue Thiers  
840077 AVIGNON Cedex 04  
Horaires d'ouverture :  
08h30 – 12h  
13h30 – 16h30  
Accès personnels à mobilité réduite  
26 rue ND des sept douleurs

**MOBILITÉ DES ENSEIGNANTS 1<sup>ER</sup> DEGRÉ**  
**Phase interdépartementale - rentrée scolaire 2024**  
**Demande formulée au titre du handicap**

**Références : BOEN n°39 du 19/10/2023**

Dans le cadre de leur demande de mobilité interdépartementale, les enseignants peuvent solliciter l'octroi de deux bonifications (non cumulatives) au titre du handicap selon les modalités suivantes :

- La bonification n°1 (100 points) :  
le justificatif attestant que l'enseignant entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE) doit être joint directement à la confirmation de demande de mutation.
- La bonification n°2 (800 points) :  
le formulaire de demande de bonification handicap n°2, **téléchargeable dans SIAM (annexe 1)**, ainsi que les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne en situation de handicap, seront à envoyer par courrier ou par mail au correspondant handicap, à l'attention du Docteur ARNAL, médecin de prévention, **sous couvert du correspondant handicap relais au pôle 1<sup>er</sup> degré** de la DSDEN 84.

Attention délai de rigueur pour envoyer le dossier : **jeudi 30 novembre 2023.**

Adresse postale : DSDEN de Vaucluse \_ Pôle 1<sup>er</sup> degré \_ correspondant handicap \_  
49 Rue Thiers \_ 84077 Avignon Cedex 4.

Adresse mail : [correspondant-handicap84@ac-aix-marseille.fr](mailto:correspondant-handicap84@ac-aix-marseille.fr)

L'attestation de transmission du dossier de demande de bonification handicap n°2 **téléchargeable dans SIAM (annexe 3)** sera jointe à la confirmation de demande de mutation à retourner signée avant le 14/12/2023..